

Faits en bref

- Le First Nations Limited Partnership (FNLN) [société en commandite des Premières Nations] est une entité commerciale regroupant les 16 Premières Nations dont le territoire est traversé par le tracé du projet de Pacific Trail Pipeline (PTP) en Colombie-Britannique.
- L'accord que le FNLN a conclu en 2013 avec les promoteurs du projet de PTP a changé la façon dont l'industrie envisage la participation des Premières Nations à la conception des grands projets au Canada.
- Le projet de PTP est le premier, et demeure le seul, projet de gazoduc servant au transport de gaz naturel liquéfié en Colombie-Britannique qui bénéficie de l'appui de toutes les Premières Nations.

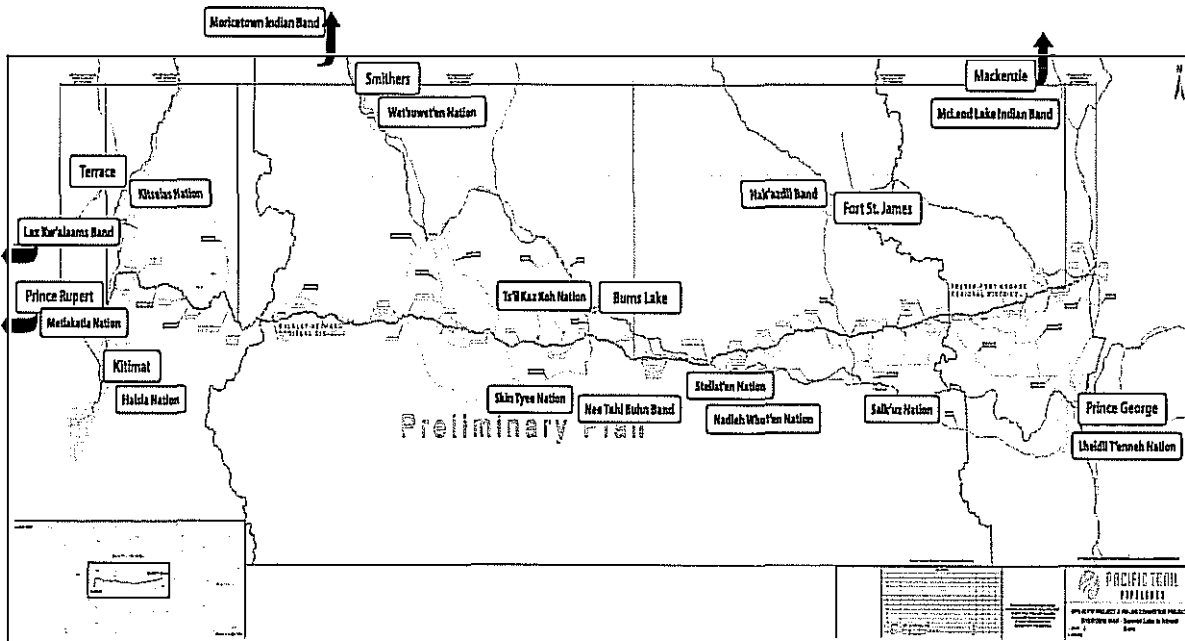
Contexte

Le Pacific Trail Pipeline (PTP) est le gazoduc de 480 kilomètres reliant Summit Lake à Kitimat, en Colombie-Britannique, qui s'inscrit dans le projet de gaz naturel liquéfié Kitimat, soit un projet conjoint à parts égales de Chevron Canada Limited et de Woodside Energy International (Canada) Limited. Le First Nations Limited Partnership (FNLN) a été formé en 2008 précisément dans l'objectif de veiller à ce que le projet de PTP procure des avantages considérables, fiables et durables.

En raison de sa portée et de sa structure, le FNLN est unique au Canada. Le FNLN, une société en commandite, est une entité commerciale regroupant les 16 Premières Nations touchées par le projet de PTP. Une démarche et une structure commerciales ont été adoptées dans l'objectif de négocier des avantages économiques éventuels en tant que collectivité, mais chaque Première Nation était en mesure d'agir de façon indépendante relativement à d'autres questions liées au projet (c.-à-d. questions concernant l'environnement, les droits et les titres). Ainsi, dans le cadre du processus décisionnel collectif, chaque Première Nation a eu l'occasion d'évaluer les avantages éventuels du projet en fonction des répercussions perçues. Il importe de souligner que cette démarche a permis, tout au long du processus de mobilisation, d'inciter toutes les parties à accroître au maximum la valeur économique collective du projet et à en réduire au minimum les répercussions éventuelles.

L'utilité de cette démarche peut être mesurée par son succès. Grâce aux accords signés par le FNLN, les promoteurs du PTP et le gouvernement de la Colombie-Britannique en février 2013, les Premières Nations qui sont des associés commanditaires pourraient profiter d'avantages financiers et autres d'une valeur supérieure à un milliard de dollars. L'accord conclu entre le

PTP et le FNLN garantit également la responsabilisation des promoteurs du PTP envers les Premières Nations du FNLN en ce qui a trait aux questions liées à la protection de l’environnement et à la sécurité dans la construction. Pour les promoteurs, le FNLN et chacune des Premières Nations qui sont des associés commanditaires sont déterminés à assurer la réussite des travaux de construction, de l’exploitation du projet de PTP et du projet de gaz naturel liquéfié de Kitimat.



- Nation Haisla
- Première Nation Kitselas
- Première Nation Lax-kw'alaams
- Première Nation Lheidli T'enneh
- Bande de McLeod Lake
- Première Nation Metlakatla
- Bande de Moricetown
- Première Nation Nadleh Whuten
- Première Nation Nak'azdli
- Première Nation Nee-Tahi-Buhn
- Première Nation Saik'uz
- Nation Skin Tsee
- Première Nation de Stelat'en
- Première Nation Ts'il Kaz Koh
- Première Nation Wet'suwet'en
- Première Nation West Moberly

Le FNLN et les 16 Premières Nations qui sont des associés commanditaires sont extrêmement fiers de ce qu'ils ont accompli. Ils estiment que l'expérience du FNLN prouve indéniablement que l'industrie, les Premières Nations et les gouvernements peuvent

Présentation au Comité sénatorial permanent des transports et des communications
Le jeudi 22 septembre 2016



réaliser de grands projets en collaboration au Canada. Ils estiment également que le FNLN devrait être considéré comme un exemple de la façon d'établir et de maintenir une telle collaboration.

FNLN : cinq leçons principales

1. Les Premières Nations devraient être considérées comme des partenaires éventuels, et non comme des obstacles juridiques éventuels.
2. La participation précoce des Premières Nations sur le plan commercial peut grandement réduire les risques du projet et entraîner la création d'une valeur économique considérable, qui peut être partagée à parts égales entre toutes les parties.
3. Le processus de mobilisation devrait être structuré de sorte à fournir aux Premières Nations une analyse coûts-avantages significative. Cependant, il faut comprendre que cette méthode ne permet pas de garantir un résultat précis.
4. Si les Premières Nations et l'industrie communiquent ensemble directement, elles peuvent en tirer des avantages.
5. Il est inutile de tenter de tout faire avant de pouvoir faire quoi que ce soit.